

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2025

DELIBERATION N°CP2025- 11/5/25 DOSSIER N°7165	POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE AGRICOLE - SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS
--	---

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

OBJET : POLITIQUE DEPARTEMENTALE EN MATIERE AGRICOLE - SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-11/5/25 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder la demande de subvention ci-dessous dans le cadre des subventions aux associations comme suit pour un montant total de **300 €**:

Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant de la subvention départementale	Décision
FDSEA de la Creuse	Communication sur le métier d'agriculteurs + un marché producteur à Courtille qui a eu le lieu le 16 juillet 2025	300,00 €	Adopté : 30 pour – 0 contre 0 abstention(s)

- d'ajourner la subvention ci après :

Association des Aviculiteurs Creusois	Organisation de concours et d'expositions d'aviculture, dont 2 expositions nationales et 1 à la foire concours de Boussac	700,00 €	Décision Ajournée Adopté : 30 pour – 0 contre 0 abstention(s)
---------------------------------------	---	-----------------	---

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental au Chapitre 65 - Article 65748 – Fonction 6318.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET